



Charleroi, 12 mars 2021

Concerne : COMMUNICATION IMPORTANTE DU RESEAU SANTE WALLON à l'attention des institutions de soins - Inscription de patients : sécurité accrue de la procédure en 2021

Madame, Monsieur,

La possibilité d'inscrire un patient au Réseau Santé Wallon en employant la « filière papier » va progressivement disparaître.

La filière papier consistait à télécharger, faire compléter et signer par le patient un pdf intitulé « F010 Formulaire de demande d'inscription d'un patient au Réseau Santé Wallon avec consentement libre et éclairé », et à nous le renvoyer.

 F010 Formulaire de demande d'inscription d'un patient au Réseau Santé Wallon avec consentement libre et éclairé  
(Ce document peut être complété électroniquement avant d'être imprimé)

**Je soussigné,**  
1/Personne concernée (patient) **Coller de préférence une vignette de MUTUELLE**

Numéro National	Date de naissance	
Nom (majuscule)		
Prénoms		
Adresse		
E-mail		

**Passé le 31 mars 2021, ce support papier ne sera plus accepté.**

Cette évolution répond au souci de **sécuriser davantage la procédure d'inscription.**

En effet, le formulaire papier ne présente pas une fiabilité optimale, puisque contrairement aux autres méthodes d'adhésion proposées par le Réseau Santé Wallon, il ne permet pas l'identification formelle du patient concerné. Par ailleurs, le ré-encodage des données manuscrites consignées sur le document peut être source d'erreurs.

Votre établissement/maison médicale/pratique de groupe inscrit régulièrement des patients auprès de nos services. Nous vous en remercions mais **nous vous prions de bien vouloir, dès à présent, ne plus recourir au formulaire F010.**

A la place, nous vous invitons à orienter les personnes concernées vers les procédures digitales qui leur sont proposées sur [www.rsw.be](http://www.rsw.be).

Un patient peut en effet s'inscrire directement en ligne sur le site du Réseau Santé Wallon. Dès la page d'accueil, un bouton spécifique l'attend :



Le patient est invité à s'identifier au moyen de sa carte d'identité électronique (ce qui suppose d'avoir installé le logiciel officiel eID (<https://eid.belgium.be/fr/comment-installer-le-logiciel-eid>), de disposer d'un lecteur de carte et de connaître son code PIN). Plus simplement, le patient peut également utiliser le module d'identification Itsme®.

S'il rencontre des difficultés, il peut obtenir de l'aide auprès du support du Réseau Santé Wallon [support@rsw.be](mailto:support@rsw.be), +32 (0)71/924647.

Si un patient ne possède pas d'équipement informatique ou de connexion à internet, il peut être inscrit en ligne par l'intermédiaire d'un professionnel de soins qui se charge de contrôler son identité.

A noter que nous travaillons à la mise à disposition prochaine, pour un service de support, d'accueil ou d'admission d'une institution de soins, d'un « profil administratif » dûment formalisé et répertorié par le Réseau Santé Wallon, profil grâce auquel ce service pourra procéder à l'inscription électronique de patients.

Dès que la procédure à suivre pour demander et employer un tel profil se précisera, nous vous en tiendrons informé/es.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercions d'avance pour votre collaboration durant cette période de transition.

L'équipe du Réseau Santé Wallon  
071/924647 – [info@rsw.be](mailto:info@rsw.be)

**REMARQUE : TOUS LES FORMULAIRES PAPIER NE DISPARAISSENT PAS**

- **INSCRIPTION DES MINEURS / DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT LÉGAL**

Avant 12 ans, les enfants ne disposent pas d'eID. Leur inscription au Réseau Santé Wallon s'effectue toujours via un [formulaire papier](#), par un parent qui doit être lui-même inscrit.

Par ailleurs, une personne majeure peut désigner anticipativement un **représentant légal** qui agira à sa place si elle devient incapable d'exercer ses droits, y compris en matière de santé. L'identité du représentant légal est enregistrée sur le Réseau Santé Wallon, au niveau du profil de chaque patient. Il faut également employer pour cette désignation un [formulaire papier](#).

- **DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE**

Si un patient éprouve des difficultés à gérer seul son dossier médical, il peut désigner une **personne de confiance** de son choix. Celle-ci l'accompagnera ou se substituera à lui pour s'informer de son état de santé, consulter son dossier patient, en demander une copie ou encore gérer les autorisations d'accès... Il existe aussi pour cette désignation un [formulaire papier](#).



Réseau **Santé** Wallon

**Siège d'exploitation**

FRATEM asbl  
boulevard Zoé Drion, 1  
6000 Charleroi

Secrétariat administratif

[info@rsw.be](mailto:info@rsw.be)

+32 (0)71/924647